

Bonne et heureuse année 2022



Chers amis du Parc du Rocher,

Depuis maintenant 2 années on nous parle de vagues, mais en Vendée, en bordure de l'océan, nous savons parfaitement que le flux et le reflux façonnent notre quotidien, notre environnement, en un éternel renouveau.

Nous espérons que cette longue pandémie effectuera un reflux salutaire d'ici cet été afin de nous permettre de profiter en toute liberté du plaisir d'arpenter nos plages, les allées des parcs et les rues animées de La Tranche-sur-Mer.

Les flux et reflux modèlent nos côtes et la physionomie de nos plages de manière surprenante et déroutante : à l'été 2021 les marées, bien que peu intenses, ont emporté d'importantes quantités de sable, creusant les dunes et occasionnant des accès difficiles aux plages malgré les interventions des services de voirie. Dès l'automne, le sable est revenu et actuellement la plage est magnifiquement ensablée comme vous pourrez le voir sur les photos présentées sur notre site Internet !

Qu'en sera-t-il en 2022 ?

Le maire, lors de son entrevue avec les responsables des parcs le 4 décembre dernier, a confirmé la réouverture de la descente 37 par la réalisation d'un accès permanent édifié sur la dune acquise à la famille Steinberg. Notre persévérance est récompensée.

En attendant de nous retrouver lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 13 août, moment d'information, de dialogue et de convivialité que nous souhaitons faire perdurer, vous pouvez suivre l'actualité de notre parc, alimentée par les résidents permanents, sur notre site Internet :

www.parcdurocher-lagriere.com



En attendant le plaisir de nous retrouver, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Gilles GOBLET

Patrick RAGOT

Cette fin d'année 2021 aura été l'occasion de renouer avec les traditions, et nous en sommes satisfaits. M. le Maire a réuni les représentants des parcs le samedi 4 décembre, ce qui n'avait pu être possible depuis presque deux années. Cet échange a été riche d'informations, particulièrement pour notre parc du Rocher.

Cette rencontre a été à la fois l'occasion d'établir un bilan de l'année passée, et aussi de prendre connaissance des projets municipaux concernant notre front de mer, ainsi que notre environnement le plus proche. Vous retrouverez toutes ces précisions sous les thèmes habituels.

Défense du littoral – Protection des dunes

Au printemps 2021, la houle dominante de sud-ouest a provoqué les importants déplacements de sable. Récemment, durant l'automne les vents de sud ou d'ouest ont permis le rechargement en sable, notamment sur la plage du Parc du Rocher.

Vue de l'Espace depuis l'ISS



Photo Thomas Pesquet

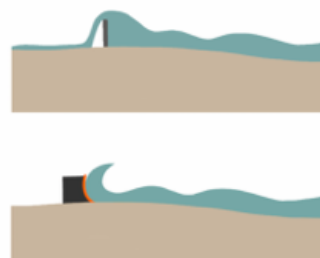
M. le Maire rappelle que l'entretien et la pose des ganivelles relèvent de la compétence de la Communauté de Communes et restent confiés au Syndicat Mixte du Bassin du Lay. Il apparaît souvent difficile de convaincre de la nécessité de ces travaux, en dehors des zones de construction ou d'habitation. Les élus semblent être plus écoutés actuellement et espèrent une mise en œuvre pour le 15 mars 2022, après état des lieux en sortie d'hiver.

Les élus nous informent que beaucoup d'investissements seront nécessaires dans les travaux de protection de la « Belle Henriette » en 2023.

Concernant la descente 41, M. DUPUY rappelle les dates d'aménagement des descentes et privilégie une répartition des interventions pour les vacances de printemps.

La DREAL a émis un veto concernant l'implantation des protections « bois-paille » considérées comme des protections dures. La commune fait donc le choix d'expérimenter un nouveau procédé de protection entre les descentes 37 et 38.

La dune ayant été acquise en octobre dernier, la commune sera la première en Vendée à planter, en février - mars 2022, ces protections composées d'éléments mobiles, de sacs de sables, et de tapis spéciaux, sur le modèle utilisé par plusieurs communes des Landes depuis 3 ans.



Un catalogue WAVE BUMPER des solutions de protection contre les aléas climatiques est présenté (wave-bumper.com)

La DDTM semble plus conciliante avec ces moyens.

Il est précisé que l'esthétique de ces matériels *n'est pas extraordinaire...* !



TAPIS ANTI-AFFOUILLEMENT

Pour assurer une meilleure stabilité des protections, sur un substrat meuble, aussi bien des BIGBUMP que des BUMPERBLADE, un tapis en géotextile constitué d'un lest est utilisé afin d'éviter le phénomène d'affouillement. Au fur et à mesure que la plage s'érode et s'abaisse, un poids situé à l'avant du tapis permet d'ancrer celui-ci et de limiter l'affouillement sous les modules de protection. Ce poids est constitué d'une chaîne en acier inoxydable passant dans un ourlet du tapis géotextile.

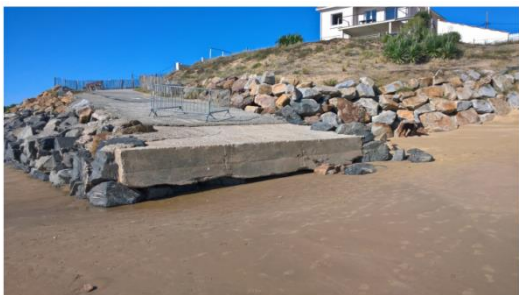
Exemple tiré du catalogue WAVE BUMPER

La descente 37 sera rouverte, utilisant un escalier sur le modèle de celui en place au niveau de la plage des Générelles afin de favoriser une protection importante de la dune en limitant l'érosion. Il sera installé sur la partie communale mais pas sur le DPM.





La commune demande l'autorisation à la DDTM de prolonger d'un mètre la cale de la descente 38, afin d'éviter l'apport régulier de sable en comblement de la marche pouvant atteindre plus d'un mètre.



Dernière minute : Les services techniques de la mairie nous informent que l'entreprise BULTEAU va procéder à la réparation de la cale accès 38. A cet effet, les 2 bancs de cet accès seront déposés vendredi 28 et remis en place dès la fin des travaux.

D'autre part les autorités (DDTM) considèrent qu'une entrée de plage tous les 500 mètres reste largement suffisant !

Dans la zone du Phare, la question de la reconstitution du sentier des douaniers semble être posée (voir article Ouest-France du 30/12).

Installation d'un bac à marée



Fabriqués par les services techniques à notre demande, ils sont présents sur l'accès 39. Ils ne doivent pas recevoir de déchets ménagers.

Sécurité – Tranquillité publique

En référence à la fermeture momentanée de l'accès à la descente 36, par la 8^e Avenue, durant le mois de juillet, M. le Maire précise qu'une descente de plage aménagée par la commune ne peut être privatisée. Pour certains il subsisterait un doute sur la limite exacte des terrains privés...



Urbanisme – Voirie - Aménagement urbain

Le PLU interdit la coupe des arbres sans autorisation. M. CARLES rappelle les règles concernant la coupe des arbres, il souhaite que les associations jouent leur rôle en informant les services communaux. Il propose une chartre afin de ne pas couper les pins et ainsi de ne pas modifier le paysage. *Les pins sont essentiels et se protègent mutuellement.*

Voirie

Les deux parkings du Parc Clémenceau seront restructurés. La commune n'a pas encore décidé du passage au parking payant, ou non.

Malgré la demande, il n'y aura pas de piste cyclable séparée avenue des Tulipes. L'élargissement (de 1 mètre 50) de la piste cyclable à partir de « la Cabane de Pedro », est budgétisé sur la partie sableuse, portant la largeur à 4 mètres.

Un parcours de santé sera aménagé le long de cette piste. L'éclairage public ne pourra être apporté.

La réfection des voiries du Parc du Rocher reste programmée, après celle des voies du Parc des Nolleaux. Ce programme a pris un an de retard.

Le curage des avaloirs est réalisé une fois par an. M. DUPUY suggère de programmer la réalisation chaque année, en juin, afin d'anticiper les pluies d'orages.

Autres sujets

M. CARLES confirme ce que nous avons constaté, le traitement contre les chenilles processionnaires est efficace et sera réalisé chaque année. Cependant nous constatons l'apparition de nids courant janvier.

La fibre sera accessible partout en 2023. Le câblage sera aérien dans les zones où le réseau téléphonique est aérien.

La Police Municipale déménagera dans un nouveau bâtiment des services techniques, à l'emplacement de l'ancien garage VW, au rond-point du Maupas et regroupera la fourrière des véhicules et le service des chiens et chats. De nouvelles cameras seront installées sur la commune.

La communauté de communes, va rétablir le système des cartes pour accéder aux déchetteries.

La création du centre de remise en forme reste d'actualité.

De nombreux travaux de voiries seront engagés en 2022. Suite à des erreurs dans sa réalisation, l'avenue Maurice Samson sera modifiée, pour être terminée en 2023. La question du double sens ou sens unique, n'a toujours pas été tranchée.

M. le Maire annonce le rachat du cabinet médical par la commune afin de prendre en charge le coût de fonctionnement. Le cabinet médical sera offert à la location à faible coût afin d'inciter de nouveaux médecins à s'installer, en utilisant de nouveaux réseaux de communication.

La cérémonie des vœux n'aura pas lieu cette année, en raison des conditions épidémiques et nous vous conseillons la lecture de l'article d'Ouest-France paru le 6 janvier, pour compléter notre information.

DU NOUVEAU DANS LE PARC

Dans notre parc, un panneau a été installé par les services techniques, permettant d'identifier les orchidées sauvages présentes en plusieurs endroits dans le parc, afin de les préserver et favoriser leur pousse.



POUR TOUT SAVOIR SUR NOTRE COMMUNE

Centre de remise en forme

La construction du centre de remise en forme commencera bien en 2022, pour une ouverture en 2024. Il sera situé à côté de la piscine. Le permis de construire a été déposé.

Collecte des ordures ménagères

Suite à un nouvel appel d'offres, un nouveau prestataire assurera la collecte à partir d'avril avec des jours de collecte différents. Un nouveau calendrier sera édité, la fréquence des levées restera la même.

Vos démarches évoluent

A compter du 1^{er} janvier il sera possible pour les administrés de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne. Le dépôt de la demande ne sera possible que via l'adresse :

<https://latranchesurmer.geosphere.fr/guichet-unique>

Les déclarations d'intention d'aliéner peuvent également être déposées via ce guichet. Le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme par voie papier est toujours possible.

Les nouveaux commerces

Un nouveau restaurant « Les fondus de popote » a ouvert en fin d'année au 36 avenue Maurice Samson avec comme spécialités l'hiver : fondue, raclette, pierrade, tartiflette, burger, et l'été : salades, moules, burgers.

Un magasin « répare ta combi » a ouvert au 57 rue Victor Hugo pour pouvoir faire réparer sa combinaison de surf.

La plaine de jeux pour les enfants et le parcours santé



Photo Ouest-France

La majorité des équipements ont dû être remplacés ou retirés. La plaine de jeux sera réhabilitée avec des équipements répondant aux normes de sécurité. Le parcours santé sera recréé sur le site du Maupas qui constituera un pôle sport loisirs avec la piscine, le skatepark et le futur centre de remise en forme.

Prochaines manifestations

Galopades tranchaises : 26 et 27 mars 2022 ; vélos régalaides le samedi 4 juin (3 nouveaux parcours).

Dernière minute : Un centre de vaccination éphémère régulier sera ouvert à partir du 18 janvier tous les mardis et mercredis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h. Il est possible de prendre rendez-vous sur Doctolib.

TRAVAUX RUE MAURICE SAMSON

Article Ouest-France du 6 janvier 2022



Photo Ouest-France

Sur la première tranche de l'avenue Maurice-Samson, l'aménagement central sera supprimé pour élargir la voie dédiée aux automobiles. La piste cyclable sera matérialisée par une bordure sans angles saillants garantissant la sécurité des cyclistes

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER - Hôtel de Ville -

85360 LA-TRANCHE-SUR-MER

Responsables publication : Gilles GOBLET, Patrick RAGOT

Associés à Danièle Martineau, René BLANC et Jacques GUIBLAIS

Photo des vœux : René BLANC

Contact : contact@parcdurocher-lagriere.com

Site internet : <http://www.parcdurocher-lagriere.com>